

Bâtir un avenir meilleur pour les enfants et les jeunes de l'Ontario

La Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille de l'Ontario, renforce les services aux enfants, aux jeunes et aux familles, afin de mieux protéger et prendre en charge certains des jeunes les plus vulnérables de la province. L'Ontario prend les mesures voulues pour donner à tous les enfants et les jeunes de la province la chance de réussir.



Prévention et protection

- Relèvement de l'âge de protection à 18 ans
- Intervention plus précoce
- Amélioration de l'accès aux services



Amélioration de la qualité

- Services efficaces et cohérents
- Collecte de données, y compris celles qui sont fondées sur l'identité
- Amélioration des échanges d'information
- Soutiens et services appropriés sur le plan culturel

Focalisation sur les enfants et les jeunes

- Respecter et valoriser les voix des enfants et des jeunes
- Reconnaître la diversité et appuyer la prestation de services inclusifs et appropriés sur le plan culturel pour tous les enfants
- Respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et le principe de Katelynn



Relations avec les peuples inuits, métis ou de Premières Nations

- Soutiens et services appropriés sur le plan culturel
- Implication continue avec communautés inuites, métisses ou des Premières Nations
- Conformité avec la *Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones*



Responsabilisation et surveillance

- Des règles plus rigoureuses pour les fournisseurs de service
- Des exigences strictes en matière de gestion financière pour les fournisseurs de services
- Des conseils experts pour le gouvernement

IMPACT

PRÉVENTION ET PROTECTION

- Offrir une protection accrue pour les jeunes vulnérables
- Prévenir les situations de crise pour les enfants et les familles
- Réduire l'itinérance, le trafic des personnes et la criminalité

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

- Des services plus cohérents pour les enfants à l'échelle de la province
- Une meilleure planification et une prestation plus efficace des services pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes
- Un plus grand nombre d'enfants dans des foyers permanents stables et accueillants

RESPONSABILISATION ET SURVEILLANCE

- Renforcement de la reddition de compte par les fournisseurs de services
- Efficacité accrue des dépenses administratives

RELATIONS AVEC LES PEUPLES INUITS, MÉTIS OU DE PREMIÈRES NATIONS

- Respecter la culture, le patrimoine et les traditions de chaque enfant
- Améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes autochtones
- Aider les communautés à prendre leurs enfants en charge



Pour en savoir davantage sur ces modifications, consultez www.ontario.ca/enfants